

sponibili, si è inoltre reso necessario fissare delle priorità e mettere un certo numero di progetti in lista d'attesa (progetti rimandati). La scelta dei progetti prioritari tien conto beninteso anche delle esigenze derivanti dal piano di legislatura del Consiglio federale. Ne è il caso di progetti nei settori dei trasporti, della sicurezza sociale, della sanità o della formazione, di grande importanza anche a livello regionale.

### Uno sguardo al futuro

Con l'adozione del programma di statistica da parte del Consiglio federale, si è dato avvio alla fase operativa vera e propria. Il programma costituisce senza dubbio una solida base per il lavoro dei prossimi anni. Esso beneficia per altro di un vasto consenso e dovrebbe dare nuovi impulsi all'attività statistica.

Il programma rappresenta beninteso un punto di riferimento per tutti i produttori di statistiche, ma occorre nel contempo sottolineare che esso non è stato concepito quale strumento rigido e intoccabile. Esso deve poter essere gestito in modo flessibile a seconda dell'andamento dei singoli progetti e dei possibili cambiamenti del contesto economico o sociale. Ciò nell'interesse degli statistici stessi e della loro missione che è quella di poter offrire all'utilizzatore un'immagine obiettiva, affidabile e attuale della complessa e mutevole realtà del nostro paese. ■

# Les revenus des cantons en 1994

Ufficio federale di statistica, Sezione conti economici nazionali, Liliane Möri

Questo articolo è stato redatto dall'UST in tedesco ed in francese. La traduzione in italiano, a nostro carico, avrebbe significato il rinvio della pubblicazione nel prossimo numero del bollettino. Da parte nostra abbiamo preferito privilegiare la tempestività piuttosto che il lato "linguistico", sicuri della comprensione dei lettori.

L'articolo è stato ripreso integralmente, ad esclusione delle due tabelle allegate, previste nella versione originale dell'UST, già inserite nella nostra presentazione dedicata all'approfondimento dei dati per il Ticino.

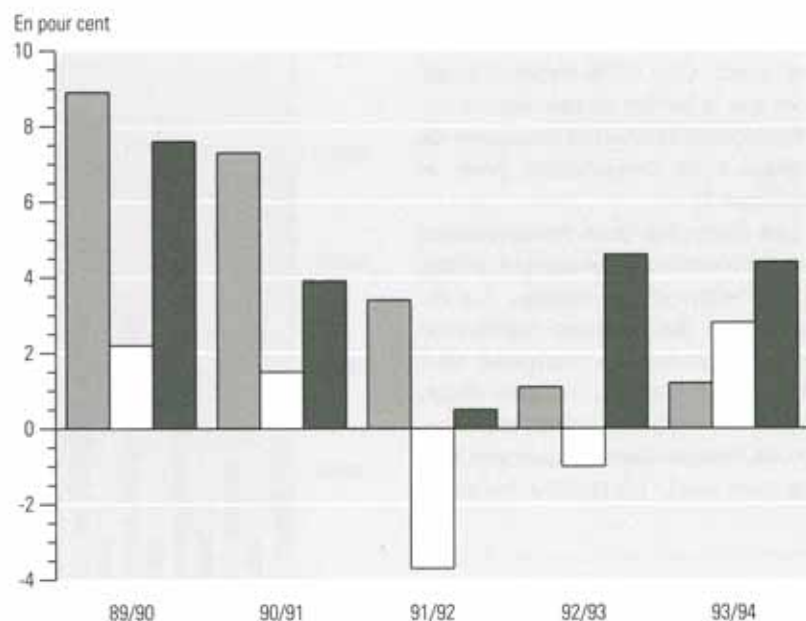
USTAT

## Le revenu national en 1994

Le revenu national comprend, par définition, l'ensemble des revenus

perçus par les agents économiques résidents<sup>1</sup> en rémunération de leur participation à une activité productive dans le pays ou à l'étranger. Il est cal-

**Graph. 1** Croissance des trois composantes du revenu national suisse depuis 1990



■ Rémunération des salariés □ Revenus des indépendants ■ Revenus de l'entreprise et de la propriété

Tab. 1 Composition du revenu national

1994 <sup>1</sup> en mio de francs	
Rémunération des salariés	215.400
a) Salaires et traitements	185.325
b) Contributions et prestations sociales des employeurs	29.855
c) Revenu des militaires	220
Revenu d'exploitation des indépendants	27.630
a) Agriculture	5.620
b) Industrie, artisanat, construction	8.750
c) Services	13.260
Revenu de la propriété échéant aux ménages	24.445
a) Intérêts	17.675
b) Dividendes	7.395
c) moins: Intérêts de la dette des consommateurs	625
Revenu de la locations d'immeubles échéant aux ménages	1.605
Epargne des sociétés	22.300
a) Sociétés privées	19.555
b) Entreprises publiques	2.745
Impôts directs frappant les sociétés	9.075
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	4.995
moins: Intérêts de la dette publique	7.520
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux assurances sociales	15.025
<b>Revenu national</b>	<b>312.955</b>
Impôts indirects	21.950
moins: Subventions	6.090
Consommation de capital fixe	36.660
Produit national brut aux prix du marché	365.475

<sup>1</sup> Les chiffres sont provisoires

culé dans l'optique des bénéficiaires des revenus et constitue une grandeur nette au coût des facteurs. On l'obtient à partir du produit national brut aux prix du marché, par soustraction de la consommation de capital fixe et des impôts indirects (nets de subventions) (voir le tableau 1).

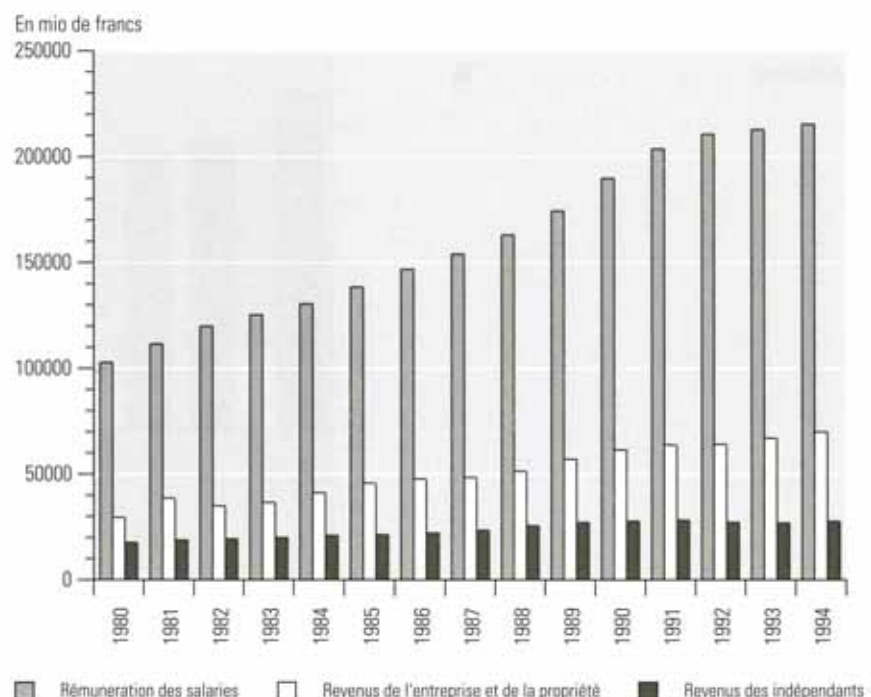
En 1994, le revenu national de la Suisse s'élevait à 313 milliards de francs<sup>2</sup>. Par rapport à 1993, il a augmenté de 6,3 milliards de francs (+2,1%).

Le revenu national comprend trois composantes de poids inégal: la rémunération des salariés, les revenus d'exploitation des indépendants, et les revenus de l'entreprise et de la propriété. La rémunération des salariés s'élevait en 1994 à 215,4 milliards de francs, soit 68,8 pour cent du revenu national (1993: 212,8 milliards, 69,4%). Les revenus des indépendants ont atteint 27,6 milliards de francs, soit 8,8 pour cent du revenu national (1993: 26,9 milliards, 8,8%). Les revenus de l'entreprise et de la propriété représentaient, avec 69,9 milliards de francs, les 22,3 pour cent restants du revenu national (1993: 67,0 milliards, 21,8%).

Les trois composantes du revenu national ont progressé par rapport à l'année précédente, mais à des rythmes très différents. La rémunération des salariés n'a augmenté que de 1,2 pour cent, les revenus des indépendants de 2,8 pour cent, et les revenus de l'entreprise et de la propriété de 4,4 pour cent. Ces différences s'expliquent par le temps de réaction et par l'adaptabilité de chaque catégorie de revenus à la conjoncture (voir le graphique 1).

Les parts des trois composantes du revenu national demeurent, à long terme, relativement stables. La rémunération des salariés représente depuis vingt ans en moyenne 68,4 pour cent du revenu national (écart maximum: +1,0/-1,0 point), les revenus des indépendants seulement 10,6 pour cent (+2,1/-1,8 points), les reve-

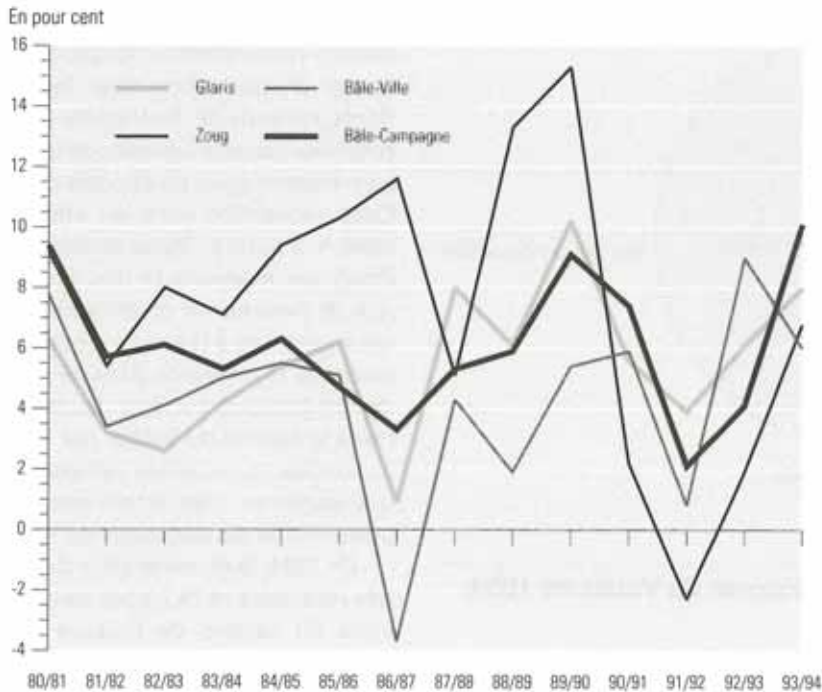
Graph. 2 Les trois composantes du revenu national depuis 1980



<sup>1</sup> Par résidents, on entend les personnes domiciliées en Suisse, ou dans le canton, si l'on considère le revenu cantonal.

<sup>2</sup> Les chiffres de 1994 sont provisoires, ceux de 1993 sont définitifs.

**Graph. 3 Evolution des taux de croissance de quelques cantons depuis 1980**

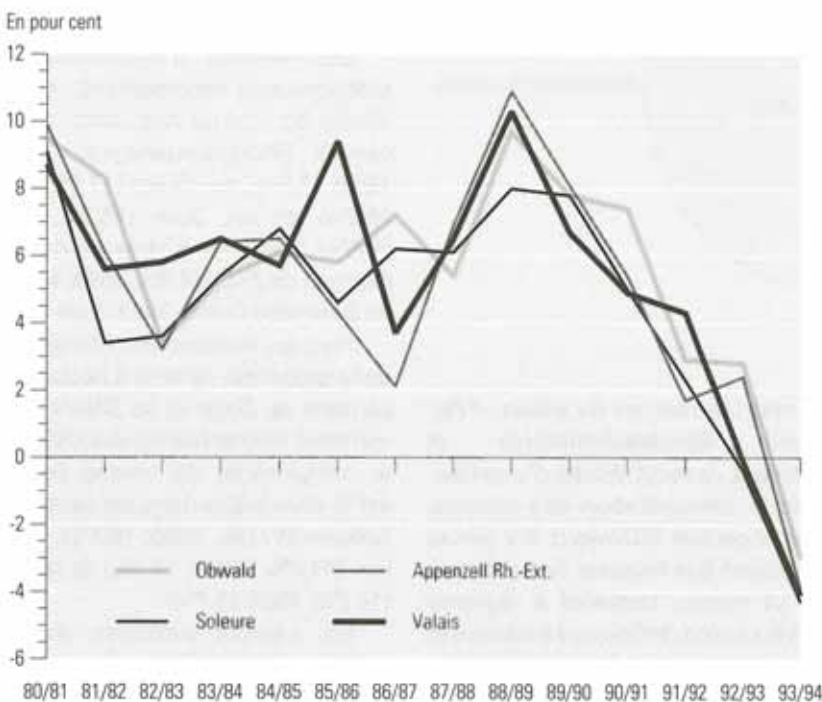


seul à faire l'objet d'estimations par canton. Comme le revenu national, les revenus des cantons obéissent au concept «national»: ils correspondent à la somme des revenus des propriétaires de facteurs (travail, capital, terre) résidant dans le canton. L'étude des revenus cantonaux donne une idée du poids économique des différents cantons.

L'estimation des revenus des cantons se fait à partir du revenu national en utilisant une méthode indirecte par composantes: chaque composante du revenu national est ventilée par canton à l'aide de clés de répartition spécifique.

En 1994 comme dans les années précédentes, le revenu national se répartissait très inégalement entre les cantons. Alors que le canton de Zurich disposait à lui seul d'un cinquième du revenu national (65,3 milliards de francs), les cinq plus petits cantons suisses n'en touchaient que deux pour cent (6,5 milliards de francs). Cela s'explique par le fait que le volume du revenu cantonal est étroitement lié à la population du canton. La population des cinq petits cantons (Appenzell Rhodes-Intérieures, Obwald, Nidwald, Uri et Glaris) ne représentait en 1994 que deux pour cent de la population suisse, tandis que les six cantons les plus peuplés (Zurich, Berne, Vaud, Argovie, Saint-Gall et Genève) regroupaient environ 58 pour cent de la population suisse, avec une part au revenu national de 60,6 pour cent (1993: 60,8%).

**Graph. 4 Evolution des taux de croissance de quelques cantons depuis 1980**



**Evolution des revenus cantonaux**

Par rapport à 1993, quatre cantons ont vu leur revenu progresser de plus de cinq pour cent en 1994: Glaris 8,0 pour cent (1993: +6,1%), Zoug 6,8 pour cent (1993: +1,9%), Bâle-Ville 6,0 pour cent (+9,0%), Bâle-Campagne 10,1 pour cent (+4,1%) (voir le graphique 3).

Dans les cantons de Glaris et de Bâle-Ville, ce sont surtout les revenus des entreprises qui ont augmenté, de même que dans le canton de Zoug, où l'on relève en outre une progression notable de la rémunération des salariés. La croissance du revenu de Bâle-Campagne est due principalement au

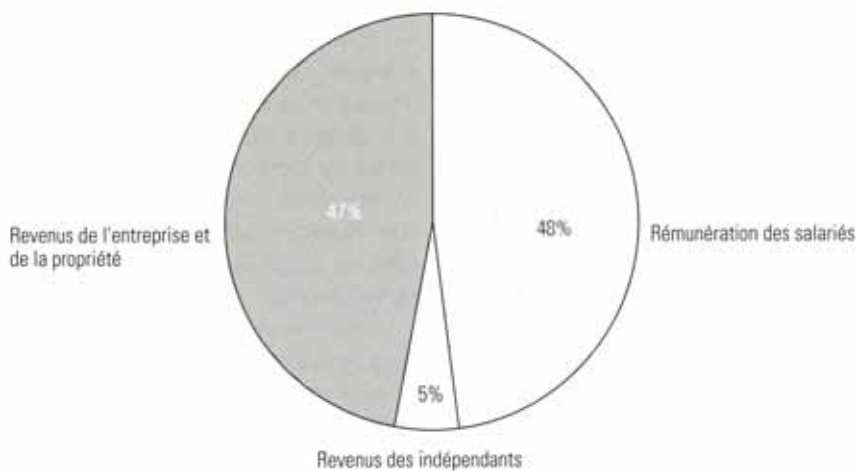
nus de l'entreprise et de la propriété 21 pour cent (+1,4/-1,9 point). Ces parts n'ont subi que de très faibles variations au fil du temps, quoiqu'on constate une légère tendance à la baisse des revenus des indépendants au profit des revenus de l'entreprise et de la propriété.

**Les revenus des cantons en 1994**

**Parts des cantons au revenu national**

Le revenu national est, de tous les agrégats économiques nationaux,

**Graph. 5 Composition du revenu cantonal de Zoug en 1994**



**Graph. 6 Composition du revenu cantonal du Valais en 1994**



rattachement à ce canton de l'ancien district bernois de Laufon, le 1er janvier 1994. Le transfert de ce district a été moins ressenti dans le canton de Berne, où il n'a entraîné qu'un léger recul du revenu cantonal (-0,1%, 1993: +0,9%). Sans la perte de Laufon, le revenu du canton de Berne aurait connu, au lieu d'une quasi stagnation, une légère progression, comme l'indique la croissance du revenu par tête.

Le revenu cantonal a baissé de trois pour cent ou plus dans quatre cantons: Obwald 3,0 pour cent (1993: +2,8%), Soleure 4,3 pour cent (-0,4%), Appenzell Rhodes-Exérieures 3,9 pour cent (+2,4%), Valais 4,1 pour cent (-0,1%) (voir le graphique 4).

Dans les cantons du Valais, d'Appenzell Rhodes-Exérieures et d'Obwald, ce recul résulte d'une baisse de la rémunération des salariés. Dans le canton d'Obwald, s'y ajoute une baisse des revenus des entreprises. Le revenu cantonal a régressé dans le canton de Soleure à cause des pertes subies par la Banque cantonale, malgré une hausse des revenus des salariés et des indépendants.

### Les composantes du revenu cantonal

#### Parts des différentes composantes

La manière dont le revenu cantonal

se répartit entre ses trois composantes - rémunération des salariés, revenus d'exploitation des indépendants, revenus de l'entreprise et de la propriété - donne une idée de la structure économique de chaque canton. Cette répartition varie en effet d'un canton à l'autre. Dans le canton de Zoug, par exemple, la part des revenus de l'entreprise et de la propriété est supérieure à la moyenne suisse, à cause de la présence dans ce canton de nombreuses sociétés de capitaux. Dans le canton du Valais, par contre, ce sont les revenus des indépendants qui jouent un rôle relativement important (voir les graphiques 5 et 6).

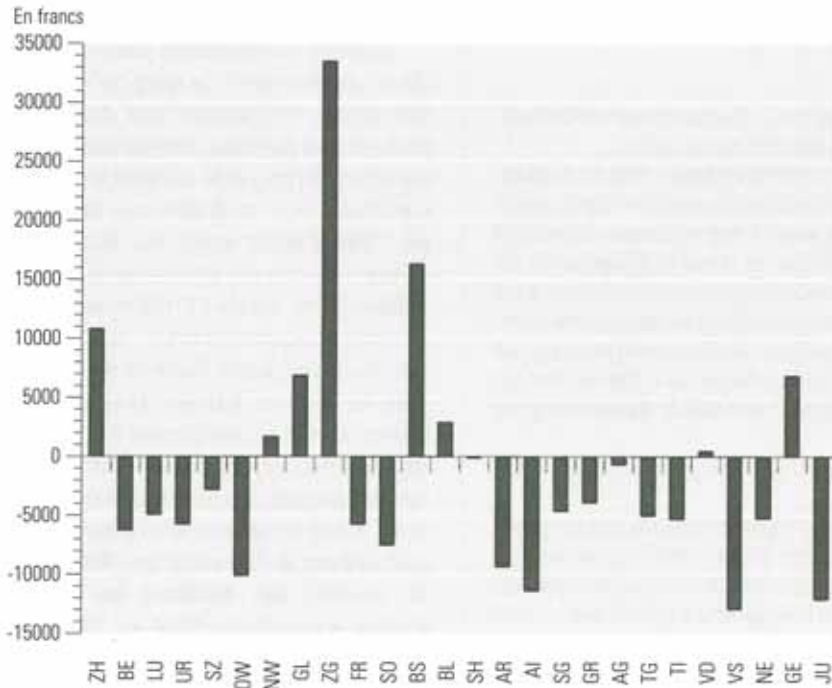
En 1994, la rémunération des salariés représentait 79,2 pour cent du revenu du canton de Soleure (1993: 74,2%). La part de cette composante du revenu est importante également dans le canton de Bâle-Campagne (74,3%, 1993: 75,6%). Elle est faible, en revanche, dans les cantons de Zoug (48,9%, 1993: 50,5%), de Glaris (51,3%, 1993: 57,7%) et de Bâle-Ville (51,3%, 1993: 54,6%).

Les revenus d'exploitation des indépendants représentent une part élevée du revenu des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (17,4%, 1993: 17,9%), du Valais (17,0%, 1993: 16,2%) et du Jura (16,3%, 1993: 15,5%). L'inverse s'observe dans les cantons de Zoug (4,6%, 1993: 4,7%) et de Bâle-Ville (4,9%, 1993: 5,0%).

Pour les revenus de l'entreprise et de la propriété, ce sont à nouveau les cantons de Zoug et de Bâle-Ville qui viennent en tête (46,5% et 43,8%). Cette composante du revenu cantonal est la plus faible dans les cantons de Soleure (11,0%, 1993: 16,7%), du Valais (14,2%, 1993: 13,7%) et du Jura (14,2%, 1993: 15,7%).

Les valeurs extrêmes obtenues pour le canton de Soleure - rémunération des salariés 79,2 pour cent, revenus de l'entreprise et de la propriété 11,0 pour cent - sont en rapport avec les pertes, déjà mentionnées, de la Banque cantonale. Les revenus de l'entreprise et de la propriété ayant fortement chuté dans ce canton en 1994, la rémunération des salariés a proportionnellement gagné en importance. Cela apparaît bien si l'on

**Graph. 7 Le revenu cantonal par tête en 1994: écarts par rapport à la moyenne suisse**



re des salaires (voir encadré p. 10). L'utilisation de cette base statistique améliorée, s'ajoutant aux facteurs conjoncturels et structurels, s'est traduite en 1994 par des taux de variation assez forts de la rémunération des salariés dans certains cantons. La rémunération des salariés a augmenté dans les cantons d'Appenzel Rhodes-Intérieures (+6,1%), de Vaud (+5,5%) et de Thurgovie (+4,3%), mais a diminué dans les cantons de Glaris (-4,0%), d'Appenzel Rhodes-Extérieures (-5,3%) et du Valais (-5,8%). La hausse de 8,2 pour cent relevée dans le canton de Bâle-Campagne s'explique par le rattachement à ce canton du district de Laufen, dont les habitants sont venus grossir la population active et les revenus salariaux du canton.

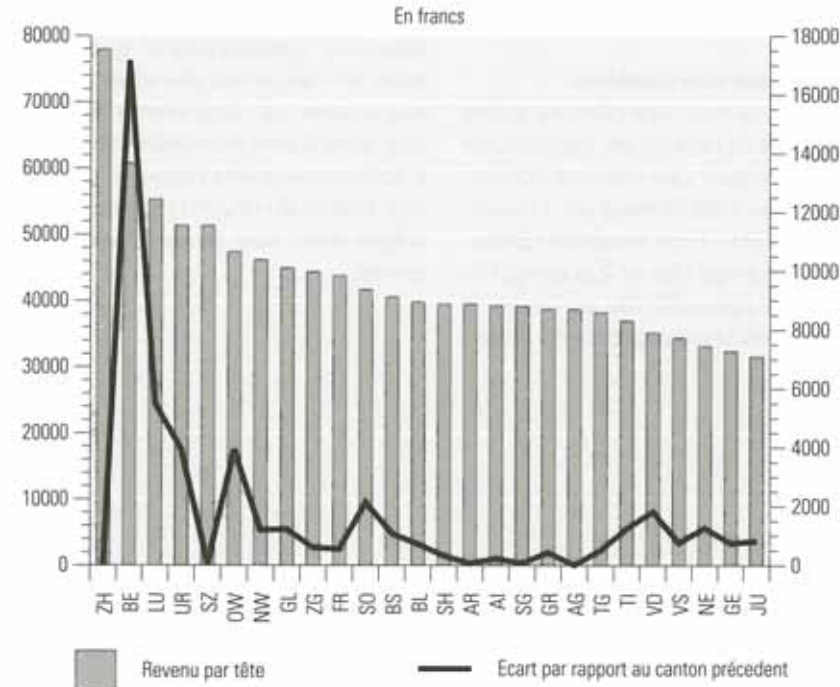
**Revenu cantonal par tête**

Le revenu cantonal par tête, ou revenu moyen par habitant, permet de faire des comparaisons entre les cantons. Cette grandeur, toutefois, ne nous dit rien du revenu effectif des habitants du canton (car elle englobe les bénéficiaires non distribués des entreprises ainsi que les revenus de l'Etat et des assurances sociales) ni de la répartition des revenus dans le canton. En 1994, le revenu national suisse par habitant était de 44'500 francs, soit quelque 600 francs de plus qu'en 1993 (+1,4%). Dans huit cantons, le revenu par habitant était supérieur à la moyenne suisse. Ce sont les cantons de Zoug (78'000 francs), Bâle-Ville (60'800 francs), Zurich (55'300 francs), Glaris (51'400 francs), Genève (51'300 francs), Bâle-Campagne (47'400 francs), Nidwald (46'200 francs) et Vaud (45'000 francs). Le revenu par habitant était relativement bas dans les cantons d'Appenzel Rhodes-Intérieures (33'100 francs), du Jura (32'400 francs) et du Valais (31'500 francs) (voir le graphique 7).

De 1993 à 1994, le revenu cantonal par habitant a progressé surtout dans les cantons de Glaris (+7,4%) et de Bâle-Ville (+6,0%). Il a au contraire sensiblement régressé dans les cantons du Valais (-5,1%) et de Soleure (-4,8%).

Dans l'ensemble, les revenus cantonaux par tête évoluent à peu près au même rythme que les revenus cantonaux par tête.

**Graph. 8 Le revenu cantonal par tête en 1994**



compare les chiffres de 1994 avec ceux de 1993: la part de la rémunération des salariés était en 1993 plus basse de 5 points, celle des revenus de l'entreprise et de la propriété était plus élevée de 5,7 points.

**Bases de calcul améliorées pour la rémunération des salariés**

En 1994, la répartition par cantons de la rémunération des salariés s'est faite pour la première fois sur la base de la nouvelle enquête de l'Office fédéral de la statistique sur la structu-

### Modifications dans le calcul de la rémunération des salariés dans les cantons

En 1993, nous avons recalculé les effectifs des salariés sur la base du recensement de la population de 1990, et adapté en conséquence les chiffres des années précédentes.

Pour l'année 1994, ce sont les données salariales qu'il a fallu adapter, suite au remplacement en 1994 de l'enquête d'octobre sur les salaires - qui était notre source principale dans ce domaine - par une nouvelle enquête sur la structure des salaires, plus moderne et de meilleure qualité. Ces deux statistiques diffèrent par leurs méthodes de relevé et d'exploitation des données. Les résultats de 1994 ne peuvent pas être comparés sans restriction avec ceux des années précédentes. Il en va de même pour la rémunération des salariés au plan cantonal, qui est calculée sur la base de ces résultats. Il n'est donc pas possible de dire dans quelle mesure les variations constatées entre 1993 et 1994 reflètent une évolution effective de la rémunération des salariés et dans quelle mesure elles sont dues au changement de méthode statistique (rupture de la série chronologique).

Le calcul des cotisations et des prestations sociales des employeurs a également été actualisé.

La rémunération des salariés, comme les deux autres composantes des revenus cantonaux, est calculée selon une méthode indirecte: elle est déterminée au plan national puis répartie par cantons à l'aide de clés de répartition. Ce sont ces clés de répartition, et donc la rémunération des salariés au niveau des cantons, qui sont touchées par les changements susmentionnés, non les chiffres relatifs à l'ensemble de la Suisse.

naux totaux, car il y a un rapport très étroit entre ces deux grandeurs. En 1994, toutefois, le canton de Bâle-Campagne a dérogé à cette règle: le revenu cantonal total y a augmenté de 10,1 pour cent et le revenu par tête de 2,8 pour cent seulement. Cette évolution résulte du transfert de Laufen, qui a fait augmenter non seulement le revenu du canton mais aussi sa population résidente moyenne. Celle-ci a progressé en 1994 de 7,2 pour cent par rapport à 1993 (+16'748 habitants). Le revenu cantonal a donc grossi, mais il s'est réparti entre une population plus nombreuse. Pour le canton de Berne, dont le revenu total

a pratiquement stagné en 1994 (-0,1%), le transfert de Laufen s'est traduit par une hausse de 1,4% du revenu par tête. La population résidente moyenne de ce canton s'est réduite de 14'380 habitants par rapport à 1993 (-1,5%).

### Classement des cantons

Le classement des cantons se fait sur la base du revenu par habitant. En 1994, la plupart des cantons conservent à peu près le rang qu'ils occupaient en 1993. Font exception Soleure (qui recule du 15e au 21e rang), Fribourg (qui passe du 13e au 18e rang) et Neuchâtel (qui progresse du 20e au

16e rang).

Quelles conclusions peut-on tirer de ce classement? Le rang qu'occupe un canton ne permet pas d'estimer son revenu par tête, car les écarts entre chaque rang et le suivant sont très variables (voir le graphique 8). Ainsi en 1994, l'écart entre les deux premiers cantons du classement, Zoug et Bâle-Ville, est de 17'156 francs, tandis que les cantons d'Uri, du Tessin, de Thurgovie et de Genève ne devancent le canton suivant que de 100 francs. Le fait qu'un canton ait changé de rang ne permet pas de dire que le revenu par tête y a augmenté ou diminué. Ainsi le canton d'Uri, qui occupait encore le 16e rang en 1993, avec un revenu par habitant de 38'791 francs, a reculé en 1994 au 19e rang tout en conservant à peu près le même revenu par habitant (-0,2%). Inversement, Appenzell Rhodes-Intérieures s'est maintenu au 22e rang bien que son revenu par habitant ait diminué de 4,5 pour cent par rapport à 1993. Le classement des cantons ne nous dit donc rien de leur évolution d'une année à l'autre. Tout au plus indique-t-il grossièrement à quel niveau tel canton se situe par rapport aux autres. Le rang d'un canton ne doit jamais être considéré isolément, il doit toujours être rapporté au montant absolu du revenu par tête, et considéré dans une perspective à long terme. ■